



Neuchâtel, le 23 février 2017

Retour sur la session des 21 et 22 février 2017 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 21 et 22 février](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Réforme des institutions, (15.052)

Une seule circonscription électorale

Le député Philippe Loup a présenté la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste ne peut manquer d'exprimer sa satisfaction au retour du travail de commission et du résultat obtenu. Il tient aussi à relever la bonne tenue des débats en commission empreunte de respect et d'écoute malgré les avis bien divergents qui se sont exprimés en son sein.

Au lendemain du renvoi du rapport du conseil d'Etat en commission, le groupe socialiste a choisi d'avoir un regard ouvert et constructif. Cette ouverture s'est tout de suite manifestée par une volonté de connaître, de comprendre les deux modèles alternatifs que l'on nous proposait d'appréhender mais ensuite aussi de bien en analyser les conséquences.

C'est ainsi que nous avons consciencieusement étudié le double Pukelsheim zurichois puis ensuite le mode d'élection très particulier du canton du Tessin. Certes, le double Pukelsheim prend en compte les suffrages de chaque parti au niveau cantonal pour en calculer ensuite la répartition des sièges au sein de chaque district. Cependant, pour le groupe socialiste appliquer un "diviseur cantonal" n'est en rien comparable avec le changement fondamental que représente la circonscription unique. Nous nous en sommes donc détourné. Le modèle tessinois, pour le moins compliqué et je dirais même quelque peu baroque, nous a plutôt laissé sur notre faim. Sans doute appliqué au Tessin depuis de nombreuses décennies ce système a du sens; par contre, réformer le système neuchâtelois en prenant comme bas le modèle tessinois serait vraiment oublié que nous sommes au XXI^e siècle.

Est venu alors le temps pour le groupe socialiste de devenir promoteur d'une solution médiane permettant de garder le principe de la circonscription unique tout en atténuant les inquiétudes de certains sur la représentation minimale des régions, plus spécialement celles démographiquement défavorisées. Ce projet a séduit tant une large majorité de la commission que le Conseil d'Etat lui-même.

Malgré ce soutien, il nous paraît important de relever ici quelques aspects essentiels de cette réforme des institutions. D'une part, le principe de la circonscription unique n'est en rien mis à mal. Les différents partis ne présenteront qu'une liste sur l'ensemble du canton, il en est terminé avec les listes de district. Les quatre régions, telle que proposées, ne sont en rien des circonscriptions électorales mais seulement des espaces permettant le calcul d'une représentation minimale par région. Le deuxième principe est justement la garantie d'une représentation minimale en sièges pour chaque région. Le calcul se fait sur la moitié du nombre de sièges au Grand Conseil. Il aboutit ainsi à une représentation minimale de 4 pour le Val-de-Travers, de 5 pour



le Val-de-Ruz notamment. Cette façon de pratiquer nous paraît judicieuse car elle permet de poser un niveau de représentation juste et crédible des régions sans pour autant pervertir le vote populaire au sein de la circonscription unique.

Certains considèrent que ce système est trop compliqué. Je répliquerai alors que fondamentalement le système le plus simple demeure le système majoritaire à un tour. J'imagine que peu dans cet hémicycle auront l'audace de demander son retour. De toute manière, il a été abandonné en 1912, par l'élection au système proportionnel. L'objectif, d'alors et d'aujourd'hui, est d'avoir une représentation parlementaire au plus près du vote des électeurs. La diminution du quorum à 3%, sans apparemment tel que cela nous est proposé, permettra encore mieux au futur Grand Conseil de "coller" à la réalité électorale du moment. Le système proportionnel n'est pas simple à expliquer mais pourtant il satisfait le plus grand nombre. Nous avons le sentiment qu'il sera de même avec celui qui nous est proposé pour le calcul de la représentation minimale des régions. De surcroît, nous ne le trouvons par vraiment compliqué mais surtout nous sommes persuadés que sa mise en application sera rare dans la mesure où la représentation minimale des régions se fera naturellement, directement par le vote.

La circonscription unique demeure la pierre angulaire de cette réforme et lui donne surtout du sens dans le respect d'un principe parfois oublié "un canton, un espace".

La diminution du nombre de député de 115 à 100, n'enchanté par le groupe socialiste qui aurait préféré que l'on ne touche pas à ce chiffre afin de donner plus d'assurance aux personnes inquiètes pour la représentation régionale. Nous avons renoncé à déposer un nouvel amendement à ce propos. L'abandon par la commission des questions annexes, dont certaines susceptibles de provoquer des blocages, est plein de sagesse.

Le groupe socialiste a déposé un amendement de forme à l'article 44 de la loi sur les communes pour rétablir les différentes dans l'ordre alphabétique, d'ailleurs déjà respecté en l'article 2 de la même loi. Pour le reste, le groupe socialiste votera dans une large majorité l'ensemble des modifications touchant la constitution mais aussi les différentes lois concernées par ce projet ambitieux de réforme des institutions. » •

Le projet de décret amendé a été adopté par 53 voix contre 3.

Le projet de loi amendé a été adopté par 61 voix contre 47.

.

Extension de l'École Pierre-Coullery (16.048)

Une extension qui va de soi

La députée Annie Clerc-Birambeau a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] En 2002, le canton de Neuchâtel innovait. Il créait les tous premiers CFC dans le domaine de la santé et du social sous la forme duale couplé ou pas à la maturité professionnelle du domaine. L'école Pierre-Coullery rattachée au Cifom avait su et sait encore aujourd'hui saisir les opportunités nouvelles pour dynamiser et développer son offre de formation professionnelle.

L'ensemble des offres de formation dans le domaine de la santé et du social répondent et répondront, pour les nouvelles offres récemment mises sur pied, aux demandes des institutions travaillant dans ce domaine.



Selon l'enquête menée en 2015 menée à la suite de la motion 14.104 *CFC en poche et après*, il apparaît que 93 % des diplômés du domaine de la santé ont trouvé un emploi dans leur métier ou proche de leur métier et 84% l'ont trouvé dans le canton. De plus les compétences théoriques, pratiques, personnelles et sociales acquises lors de la formation correspondent bien à la réalité du métier. Et le temps nécessaire aux diplômés ASSC pour trouver du travail est d'environ 2 mois.

Dans le domaine social, 53% des CFC s'insèrent dans le marché du travail et 39% poursuivent leur formation en MP Social ou en école supérieure. Le temps moyen aux diplômés pour s'insérer dans le marché du travail est de 3 mois environ.

D'où l'importance à soutenir toute nouvelle formation ES que se soit dans le domaine de la santé ou du social comme le préconisait d'ailleurs le postulat socialiste 15.146 demandant l'introduction d'une filière ES dans les domaines de la santé et du social pour les neuchâteloises et neuchâtelois.

Il reste important pour les jeunes qui optent pour un CFC de pouvoir se former à tous les échelons, c'est pourquoi notamment le niveau ES reste d'une grande importance dans notre région. Ces formations sont complémentaires et doivent permettre aux détenteurs de CFC de progresser dans leur domaine de compétence.

Le projet d'extension répond à cet élargissement des formations et au succès rencontrés par celles-ci. Il permet de rationaliser l'utilisation des lieux, d'assouplir l'organisation et de regrouper l'ensemble des formations, aujourd'hui disséminées dans différents bâtiments, en un pôle de compétence et d'excellence. Le choix de réhabiliter un bâtiment existant à proximité permet de redonner vie à cet espace et d'agrandir un site de formation attractif et indispensable.

Le service des bâtiments a répondu à nos questionnements concernant la rénovation dans le respect du style du bâtiment, concernant la présence d'amiante ou non dans le revêtement des sols et à la possibilité d'attribuer les travaux aux entreprises neuchâteloises. La durée du bail à loyer que la commission a trouvé trop courte sera reprise en temps voulu.

Monsieur le président, vous l'aurez bien compris, le groupe socialiste accepte à l'unanimité le projet de décret portant l'octroi d'un crédit de 3'940'000.- pour l'extension, en 2 étapes, de l'école Pierre-Coullery. » •

Le projet de décret a été adopté par 109 voix sans opposition.

Report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers (16.165)

Une réponse à une situation exceptionnelle

Le député Laurent Duding a exposé la position du groupe socialiste.

« [...] Il ne nous semble pas dénuer d'intérêt de rappeler en préambule que la péréquation financière intercommunale est bien l'ensemble des mécanismes qui tendent à une réduction des écarts entre les communes NE afin d'éviter des disparités sujettes à mettre à mal la cohésion cantonale.

Les Communes jouent un rôle essentiel dans notre système institutionnel, leur donner les moyens d'agir de manière autonome dans le cadre de leur sphère de compétences est bien le mandat qu'elles doivent pouvoir



mener. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'est formulé l'article 1 de loi sur la Péréquation Financière Intercommunales qui se fixe comme objectifs :

- De renforcer la solidarité entre les communes
- De redistribuer plus équitablement les ressources fiscales entre elles
- Et, comme déjà mentionné, de donner les moyens à chaque commune d'assumer ses tâches de manière autonome.

Vu les disparités objectives que connaissent les communes NE, du point de vue du groupe PS, il paraît inconcevable de mettre à mal, de contester ces flux financiers qui jouent un rôle essentiel pour donner du liant à notre espace géographique et institutionnel cantonal.

Cet important chantier a connu une avancée significative à la fin de l'année 2014 avec l'adoption du rapport portant sur l'harmonisation des clés de répartition des impôts. Notre parlement a avalisé à une très large majorité les principes fixés par le Conseil d'Etat au niveau de la péréquation des ressources. Si nous avons soutenu ces modifications, nous avons immédiatement relevé l'importance de ne pas basculer d'un coup avec cette réforme mais de fixer une phase transitoire pour l'harmonisation de l'impôt des frontaliers. Concrètement cette période décidée d'emblée à couvert les années 2015 et 2016. Au même titre que nous avons déposé lors de ce même débat un postulat demandant l'aboutissement « rapide » du volet de la compensation de la surcharge structurelle dont les mécanismes en place pénalisent encore certaines communes notamment les communes « centres ».

Comme nous le savons l'avant-projet du Conseil d'Etat relatif à la péréquation des charges a été mis en consultation au printemps 2016 et a été ensuite retiré par le Conseil d'Etat vu l'accueil mitigé des communes envers les propositions émises et l'absence d'un large consensus sur l'ensemble des propositions faites. Nous attendons pour la suite le maintien ou le retour d'un dialogue « apaisé » entre l'Etat et les communes, seule voie garante de l'aboutissement de ce chantier.

A l'automne 2016, un décret interpartis a été déposé afin de reporter sine die la bascule d'impôts des frontaliers au regard de la situation conjoncturelle extrêmement délicate à laquelle doivent notamment faire face les communes industrielles et frontalières de notre canton. Pour le PS, il s'agit d'une demande cohérente qui doit être vue comme une mesure exceptionnelle, une mesure face à une situation conjoncturelle hautement problématique pour les communes concernées. C'est certainement dans cet esprit que 35 députés ont signé ce décret interpartis en octobre 2016. Il est vrai que la décision d'harmoniser l'ensemble des impôts a été prise à la fin de l'année 2014 et qu'il n'est pas totalement satisfaisant de revenir ensuite sur des engagements pris. Cependant, à nos yeux, au vu de l'urgence et de la situation particulièrement préoccupante dans laquelle se trouvent certaines collectivités locales, un report de la bascule de l'IF se justifie pleinement. C'est une des raisons qui poussera le groupe socialiste à refuser en bloc les amendements de la minorité de la commission qui ne tient pas compte de l'ensemble des paramètres des mécanismes en place et qui entend donner une réponse presque immédiate (horizon 2018) à la bascule de l'impôt des frontaliers.

Nous avons entendu les arguments juridiques à l'encontre de la formulation initiale du décret. Comme la majorité de la commission, il nous semble cependant plus judicieux d'en rester à la formulation de base de ce même décret et ainsi de conditionner cette bascule à l'aboutissement du volet des charges de la péréquation plutôt que de fixer aujourd'hui une date butoir. Nous soutenons par ailleurs la concrétisation de ce dossier notamment avec l'ouverture dès le début de la prochaine législature de travaux domaine par domaine au



niveau de la compensation des surcharges structurelles identifiées dans le sens du postulat que nous avons déposé en 2014. C'était d'ailleurs à nos yeux un engagement posé lors de la mise en place globale de l'harmonisation des clés de répartition des impôts (péréquation des ressources).

Le fait d'intégrer d'autres « ingrédients » dans le package discuté aujourd'hui a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de notre groupe. A ce stade des discussions, même si ces éléments s'écartent de la demande initiale contenue dans le projet de décret, nous sommes arrivés à la conclusion que les propositions mises sur la table par le Conseil d'Etat et reprises ensuite par la majorité de la commission avaient du sens même si elles mettront certainement en difficultés quelques communes une fois que l'ensemble des mesures discutées aujourd'hui seront appliquées sans exception. C'est pourquoi une fois encore, le groupe socialiste relève l'urgente nécessité d'aboutir avec le volet des flux financiers liés aux charges. Sur ce point, nous invitons aussi les communes, via l'ACN, à travaillé de manière concertée et dans toute la mesure du possible à éviter le syndrome très souvent vécu, y compris en commission PF, de la « dernière colonne ». Seule une vision d'ensemble permettra aux collectivités locales de sortir de ces clivages qui mettent à mal la cohésion cantonale. A l'heure où de profondes difficultés conjoncturelles/économiques traversent notre canton, la péréquation financière doit retrouver ses lettres de noblesse et être perçues comme gage d'une cohésion cantonale forte par un renforcement, en tous les cas un maintien, de la solidarité entre les communes.

Forts de ces réflexions, nous soutiendrons aussi sur ce point la position de la majorité de la commission à savoir : la suppression de l'indice de charge fiscale, l'augmentation de l'effort péréquatif d'1/3 à 40% et l'aménagement des critères appliqués au niveau du fonds de l'impôt des personnes morales avec une plus grande prise en compte de l'emploi.

En conclusion nous soutiendrons l'ensemble des propositions de la majorité de la commission péréquation financière notamment pour les motifs suivants :

- Assurer la stabilité et garantir la crédibilité du système péréquatif intercommunal notamment au travers de l'aménagement de certains paramètres du dispositif
- Donner une réponse claire par un report de la bascule de l'impôt des frontaliers face à une situation conjoncturelle nouvelle qui touche les communes industrielles et frontalières de notre canton
- Inviter le Conseil d'Etat et les communes à aboutir au niveau du volet des charges de la péréquation, condition pour effectuer la bascule de l'impôt des frontaliers

Quant aux chiffres compris dans les annexes des différents documents en lien avec les travaux de la commission, ne perdons pas de vue, que l'ensemble doit être vu comme un tout cohérent mais que différents paramètres sont dynamiques notamment l'évolution de l'impôt des personnes morales. En clair, au niveau des montants articulés, ce qui est vrai maintenant, ne le sera pas forcément d'ici quelques années. C'est peut-être déstabilisant mais admettons que c'est la réalité. »

Discussion vote d'entrée en matière projet de loi / décret

Projet de loi

« [...] Au regard des travaux de la commission, le groupe socialiste revient sur la demande initiale émanant du décret interpartis d'octobre 2016 portant sur le report de la bascule d'impôt des frontaliers. Comme déjà dit hier dans le débat général, cette demande répond à une situation conjoncturelle délicate impactant fortement les communes industrielles frontalières qui abritent une partie de l'emploi cantonale.



Concrètement, le report de la bascule de l'impôt des frontaliers peut être traité dans le cadre du traitement du décret.

En clair, pour une large majorité du groupe, le mandat donné à la commission PF concernait bien le traitement du décret interpartis d'octobre 2016. En conséquence, nous privilégierons avant tout la demande de report de la bascule de l'impôt des frontaliers. Les autres modifications ayant été mises sur la table de la commission par le CE durant les travaux de la commission, notre groupe n'est pas convaincu de la pertinence de les traiter maintenant.

Comme la loi concerne bien ces autres paramètres, le groupe estime que l'on est en quelque sorte sorti du mandat donné à la commission. Nous avons bien entendu les arguments motivant l'ensemble du « package » proposé mais la pertinence et l'urgence d'introduire ces modifications du dispositif avec effet rétroactif au 1.1.2017 ne convainquent finalement pas notre groupe.

De manière plus personnelle, je regrette l'urgence avec laquelle la commission PF a dû empoigner ces paramètres, urgence qui a rendu les travaux chaotiques et peu lisibles vu la complexité du dossier.

Pour ces raisons, une large majorité du groupe socialiste ne votera pas l'entrée en matière sur le projet de loi. »

L'entrée en matière sur le projet de loi issu de la commission a été refusée par 97 voix contre 8.

Projet de décret

« A l'origine du projet de décret interpartis, le groupe socialiste votera logiquement l'entrée en matière quant au projet de décret.

La commission a traité le projet de décret qui répond à une situation exceptionnelle avec la détérioration conjoncturelle rapide qui impacte les communes industrielles et frontalières de notre canton.

En bonne cohérence avec les positions défendues en CPF par les commissaires socialistes, le groupe socialiste dans sa large majorité soutiendra l'entrée en matière par rapport au projet de décret. [...] •

L'entrée en matière sur le projet de décret a été acceptée par 80 voix contre 30.

Le projet de décret issu de la commission, a été adopté par 67 voix contre 43.

Interpellations du groupe socialiste

Ci-dessous, une sélection des interpellations socialistes

- [Quelle politique d'information auprès des personnes concernées par le durcissement des conditions de naturalisation ?](#)
- [La Poste ferme des offices, qu'en est-il de la clientèle et des prestations de proximité ?](#)

Le député Philippe Loup a développé oralement l'interpellation au nom du groupe socialiste



« L'objectif d'une pareille interpellation n'est guère de faire un développement interminable mais bien plus d'obtenir du Conseil d'Etat des réponses sur les interrogations que non seulement le groupe socialiste se pose mais plus encore la population neuchâteloise.

La volonté de La Poste de réduire drastiquement le nombre d'offices postaux dans ce pays habite l'esprit de sa Direction depuis bientôt une quinzaine d'année. Pour preuve, il suffit de se souvenir qu'en 2001 la Suisse comptait 3500 offices postaux; alors qu'à ce jour on en décompte plus que 1400. La planification pour l'année 2020 n'est d'en maintenir ouverts que 800.

Pour le groupe socialiste, l'enjeu n'est pas de remettre totalement en cause l'ensemble des fermetures effectuées ou en prévision ; ou de nier tout intérêt à la mise en place d'agence postale dans des magasins en certains villages ou quartiers.

Par contre, la mise en cause d'un des piliers fondamentaux du service public ne peut nous laisser indifférent d'autant plus lorsque la politique menée par La Poste ne brille pas par la transparence à propos :

- des chiffres avancés concernant les offices destinés à fermer
- des évaluations sur le fonctionnement et la nature et la qualité des services offerts par agences postales
- des efforts réels, et non point supposés, que La Poste s'engage à mettre en œuvre pour assurer une réelle durabilité tant des offices appelés à demeurer que des futurs agences postales tant vantées.

Bien des appels de parlementaires fédéraux auprès du Conseil fédéral indiquent à quel point la crainte de voir devenir certaines régions périphériques de véritables déserts postaux. Le groupe socialiste apprend que La Poste a maintenant l'intention d'associer, outre les communes concernées par de potentielles fermetures d'offices, mais également le Conseil d'Etat. Ces discussions doivent sans doute avoir lieu prochainement. Leur tenue est certainement liée aux difficultés croissantes de La Poste à imposer des fermetures d'offices face à la légitime résistance de la population et des autorités communales.

Le temps du marchandage est venu. Mais, n'aboutira-t-on pas plutôt à un jeu de dupes. La raison de cette interpellation est justement là, éviter une duperie nouvelle si l'on se réfère aux fermetures d'offices des années précédentes. Un discours commun des communes et de l'Etat est important face aux projets de La Poste. L'enjeu n'est pas accessoire car il en va de l'attractivité de régions, mais aussi de localités, de quartiers qui s'en trouverait diminuée par la fermeture d'offices conséquemment des prestations aussi bien au profit de la clientèle privée que celle des entreprises.

La solution des agences postales signifie une privatisation d'un service public, une baisse des prestations offertes (pas de versements en espèces de plus de 500.- Frs, pas de dépôt d'actes judiciaires ou de poursuites, pas de remboursement) mais aussi une pérennité bien plus aléatoire. Pourtant, nous ne rejetons pas d'entrée de jeu la perspective du remplacement de certains offices par des agences. Nous pouvons entendre que pour certains quartiers, certains villages, peu



éloignés d'un centre plus attractif, le remplacement de petits offices par des agences mais il convient que les règles soient bien établies. Un engagement ferme de La Poste doit être établi tant pour assurer un large éventail des prestations et qu'une durabilité des commerces choisis pour les recevoir.

Pour le groupe socialiste, il apparaît inconcevable que des régions entières de ce canton ne soient pas couvertes par des offices postaux. Un maillage cohérent est nécessaire afin de répondre à des besoins aussi bien des privés que des entreprises. Peut-on imaginer qu'il faille faire 25 kilomètres pour faire des envois en masse par exemple ou déposer une lettre signature.

Face à un tel enjeu, nous nous réjouissons, ainsi que la population neuchâteloise, d'entendre les réponses du Conseil d'Etat à cette interpellation. »

Création de la Fondation Addiction Neuchâtel : qui payera les pots cassés ?

La députée Florence Nater a développé oralement l'interpellation au nom du groupe socialiste

« La création de la Fondation Addiction Neuchâtel ne saurait constituer une surprise dans la mesure où cette fusion avait été annoncée par le Conseil d'Etat, notamment dans le cadre des travaux budgétaires. Le rapport de la commission des finances mentionne en effet, en page 19, la perspective d'une économie de 2 millions de francs dans le chapitre consacré à la lutte contre les addictions et cela par le regroupement de 3 fondations en une et par la suppression de 20 lits résidentiels sur un effectif de 100 lits existants.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la fondation Addiction Neuchâtel est effective. D'un point de vue purement technique et financier d'aucuns se réjouiront d'une « opération rondement menée ».

Pour le groupe socialiste toutefois, à défaut d'être surpris nous voilà inquiets. Permettez-moi de déplacer momentanément le focus du « dieu dollar » et de prêter attention à l'impact humain d'une telle fusion.

Sur la base des données disponibles pour l'année 2015, ce sont près de 2000 personnes dans notre canton qui bénéficient d'un accompagnement et d'une prise en charge dans les différentes institutions composant l'entité en devenir Fondation Addiction Neuchâtel. Ces personnes, concernées par un problème de dépendance à l'alcool, aux drogues, aux médicaments ou au jeu sont, pour une grande majorité d'entre elles, suivies de façon ambulatoire, certaines ayant toutefois besoin d'un accompagnement résidentiel de plus ou moins longue durée. Les personnes concernées par un problème de dépendance nécessitant un accompagnement professionnel sont dans une situation de grande vulnérabilité. Rappelons-nous que la maladie de la dépendance affecte la personne



concernée à différents niveaux de sa vie : physique, psychique, relationnel, social, professionnel, parfois même sur un plan juridique. Faire le pas et choisir de sortir de sa situation de dépendance n'est pas une démarche facile pour les personnes concernées. C'est pourquoi il est important qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement professionnel spécialisé de qualité. La durabilité et la solidité du lien thérapeutique établi entre la personne dépendante et l'équipe professionnelle qui l'accompagne est un maillon essentiel de la prise en charge. Ainsi on ne peut pas simplement se dire que telle prestation existante viendra remplacer tout naturellement telle autre offre qui serait supprimée. On se doit d'analyser finement les risques que certaines mesures d'économies pourraient faire peser sur la qualité et la diversité des prestations dispensées en faveur des personnes affectées dans leur santé par un problème de dépendance.

C'est pourquoi nous sommes inquiets et que nous souhaitons interpeller le Conseil d'Etat sur la façon dont il entend préserver la qualité et la diversité des prestations fournies en annonçant une économie de plus de 2 millions de francs. Quelles seront les conséquences de la suppression des 20 lits en résidentiel ? Qu'advient-il des personnes qui ont besoin d'une prise en charge de ce type ? Comment le Conseil d'Etat évitera-t-il un report de charges sur l'assurance maladie ou pire encore de mettre ces personnes à la rue ? Autant de questions qui préoccupent le groupe socialiste.

Une telle fusion aura inmanquablement aussi des conséquences sur le personnel engagé dans ces différentes institutions. Aujourd'hui ce sont environ 150 personnes qui travaillent dans le réseau institutionnel de la toute nouvelle Fondation Addiction Neuchâtel, tous corps de métier confondus. Quelles conséquences cette fusion aura-t-elle sur les effectifs en personnel et, de fait, sur l'emploi mais aussi la formation dans notre canton ? Comment les collaborateurs et collaboratrices sont-ils associés aux réflexions ? Comment les compétences métier des différents spécialistes de l'addiction engagés sur le terrain sont-elles mises à profit de ce processus de réorganisation ?

Enfin, nous souhaiterions savoir dans quelle mesure le Conseil d'Etat envisage d'allouer une partie des économies réalisées à la prévention des problèmes d'addiction. Le Conseil fédéral a publié en décembre 2016 sa stratégie nationale Addictions, une stratégie qui repose sur 4 piliers – prévention – prise en charge et thérapie - réduction des risques et répression. Les cantons sont des acteurs incontournables de cette stratégie et nous espérons que le Conseil d'Etat se montrera proactif et déterminé pour allouer des moyens supplémentaires à la prévention et promotion de la santé dans le domaine des addictions. Car n'en déplaise aux esprits chagrins qui considèrent que la prévention cela coûte et cela ne sert à rien, les experts de terrain eux le savent bien : dans le domaine de l'addiction comme dans d'autres domaines « mieux vaut prévenir que guérir ».

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 23 février 2017.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.